

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière Dominique à Alzonne

Rapport annuel 2025

ETU-2026-45 - Edition Février 2026



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

CONDITIONS DE DIFFUSION.....	1
SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	2
2.2.1. Description des jauges.....	3
2.2.2. Fréquence des mesures.....	3
2.2.3. Valeur réglementaire	3
2.2.4. Niveau de référence.....	3
2.2.5. Implantation des jauges.....	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	7
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : PATEBEX)	7
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	7
4. RESULTATS OBTENUS.....	8
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	8
4.2. INFORMATIONS SUR LE RESEAU DE MESURES	8
4.3. MOYENNE GENERALE	8
4.4. DETAILS PAR JAUGE	9
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	9
4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)	10
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	11
TABLE DES ANNEXES	11

SYNTHESE

En partenariat avec la société Patebex, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières totales autour de la carrière Dominique à Alzone. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2025.

- Sous le Tramontane, l'activité de la carrière peut avoir ponctuellement une très forte influence sur l'empoussièrément de son environnement immédiat ; cette influence n'a cependant aucun impact sur l'empoussièrément au niveau des habitations proches.
- En dehors du pic d'empoussièrément observé lors de la 4^e campagne de mesures 2025, l'influence de la carrière sur son l'empoussièrément de son environnement reste faible
- Une ou plusieurs sources de poussières, autres que la carrière, peuvent impacter les niveaux d'empoussièrément dans l'environnement de celle-ci
- A proximité des premières habitations, les niveaux d'empoussièrément restent inférieurs à la valeur limite réglementaire

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON	Aucun site de prélèvement de type b n'a dépassé cette valeur de référence.

RETOMBÉES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2025

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2025 et 2024	
		Moyenne annuelle 2025 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Moyenne annuelle 2024 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
PAT 7	a	113	103	=	+ 10%
PAT 1	c	136	274	▼	- 50%
PAT 3	c	185	214	▼	- 13%
PAT 4	c	550	256	▲	+ 115 %
PAT 2	b	180	215	▼	- 16%
PAT 5	b	163	110	▲	+ 48%
Moyenne globale du réseau		221	195	▲	+ 13%

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Patebex a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la Dominique à Alzonne (Aude), située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre Patebex et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1^{ères} habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes à la limite fixée par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié applicable aux exploitations de carrières (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Entre 2003 et 2022, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2023, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, le dispositif de surveillance des retombées de poussières a évolué vers des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014.

2.2. Dispositif de mesures

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$.

En complément de la détermination des retombées de poussières totales, il est aussi réalisé la calcination permettant de différencier les parts organiques et minérales des poussières.

☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.



2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +/- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +/- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

☞ Le calendrier des mesures est présenté en annexe 1.

2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.2.4. Niveau de référence

Empoussièrément annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément faible
250 à 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièrément fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques totales.

2.2.5. Implantation des jauges

2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrières, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

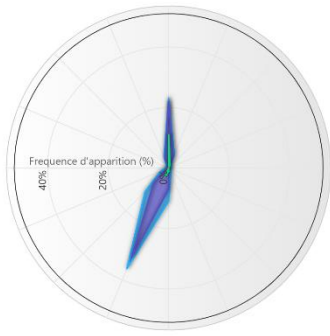
- au moins une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

2.2.5.2. Application pour la carrière Dominique à Alzonne

Type de site	Explications	Sites	
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	PAT 7 , située à proximité du gîte du domaine de la Teisseire situé à environ 150 m au Sud/Sud-Ouest de la carrière, hors des vents dominants
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	PAT 2 située à environ 200 m sous la Tramontane de la zone d'extension actuelle et l'extension Nord PAT 5 située à environ 200 m sous la Tramontane de l'extension Sud
	c	une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants.	PAT 3 située en limite Est de la zone d'extraction actuelle et de l'extension Nord PAT 4 située en limite Est de la zone d'extension Sud et à proximité de la zone de traitement des matériaux PAT 1 située à l'Est de la zone d'extraction actuelle

Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Alzonne (POV Météo-France)



■ >= 14m/s
 ■ >= 7m/s
 ■ >= 2.8m/s
 ■ < 2.8m/s



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière Dominique à Alzonne

Sites de prélèvements



PAT 1



PAT 2



PAT 3



PAT 4



PAT 5



PAT 7

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : Patebex)

En 2025, l'exploitant n'a pas fourni d'information sur l'activité du site.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

La carrière Dominique à Alzonne est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

Les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

☞ Pour plus de détails sur les conditions météorologiques, se reporter à l'annexe 4

● Précipitations :

En 2025, le cumul annuel des précipitations s'élève à 676 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 29% des précipitations annuelles soit 195 mm ; elle était de 193 mm en 2024.

La répartition des précipitations est contrastée entre les périodes d'exposition :

- la 1^{re} période de mesures est la plus sèche avec un cumul de 13 mm.
- La 4^e période de mesures est la plus pluvieuse avec un cumul de 88 mm.

Sur les 122 jours de mesures, il y a eu 50 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

● Vents

Les vents dominants sur le site sont les suivants :

- la Tramontane, de secteur Ouest, Nord-Ouest
- le Marin, de secteur Est

Sur les 122 jours d'exposition, il y a eu :

- 120 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 52 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 4.8 m/s.

● Températures :

En 2025, la moyenne des températures est de 14,5°C.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2025

Période de l'année 2025	Identifiant jauge et quantité en mg/m ² /jour					
	PAT 7 (type a)	PAT 1 (type c)	PAT 3 (type c)	PAT 4 (type c)	PAT 2 (type b)	PAT 5 (type b)
29/01 au 26/02	31	157	92	135	63	157
25/04 au 26/05	142	154	189	258	248	202
25/07 au 26/08	52	176	176	266	143	123
27/10 au 27/11	225	58	284	1542	264	170
Moyenne	113	136	185	550	180	163
Maximum	225	176	284	1542	264	202
Minimum	31	58	92	135	63	123

4.2. Informations sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie. L'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Aucune anomalie n'a été relevée sur le réseau au cours de l'année.

4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2025 à 221 mg/m²/jour en légère augmentation par rapport à celle de 2024 (195 mg/m²/jour)

L'empoussièrement moyens les plus élevés a été enregistré durant la 4^e période de mesures avec 424 mg/m²/jour, période présentant un empoussièrement exceptionnel de 1542 mg/m²/jour sur la jauge PAT4.

Les empoussièrement moyens des 1^{re}, 2^e et 3^e périodes sont nettement plus faibles avec respectivement 106, 199 et 156 mg/m²/jour.

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge PAT 7, située à proximité du gîte du domaine de la Teisseire situé à environ 150m au Sud/Sud-Ouest de la carrière, hors des vents dominants, sert de référence

Elle affiche un empoussièrément faible (113 mg/m²/jour), équivalent à celui de 2024 (103 mg/m²/jour).

En 2025, les niveaux d'empoussièrément observés varient significativement selon les campagnes de mesures : une différence marquée apparaît entre les 1^{re} et 3^e campagnes (31 et 52 mg/m²/jour) et les 2^e et 4^e campagnes (142 et 225 mg/m²/jour). Ces variations n'étaient pas observées l'année précédente.

Lors de la 4^e période, l'empoussièrément observé sur la jauge PAT1, pourtant située en limite d'exploitation et sous les vents dominants, est nettement inférieur à celui de la jauge de référence PAT7 (58 mg/m²/jour contre 225 mg/m²/jour). Cela met en évidence la présence d'une source de poussières autre que la carrière dans la zone, ainsi que le caractère localisé de l'empoussièrément relevé sur la jauge de référence et la non-représentativité du niveau de fond du réseau lors de cette campagne de mesures.

4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge PAT 1 est située à l'Est de la zone d'extraction actuelle, sous le Marin.

Elle enregistre un empoussièrément faible (136 mg/m²/jour), en nette diminution par rapport à celui de 2024 (274 mg/m²/jour ; empoussièrément modéré).

En 2025, les niveaux d'empoussièrément observés lors des campagnes de mesures sont tous faibles. Une légère diminution est également constatée lors de la 4^e période par rapport aux trois précédentes.

L'activité du site peut ponctuellement avoir une faible influence sur l'empoussièrément de cette jauge.

La jauge PAT 3 est située en limite Est de la zone d'extraction actuelle et de l'extension Nord (donc sous la Tramontane).

Elle présente un empoussièrément faible (185 mg/m²/jour), légèrement inférieur à celui de 2024 (214 mg/m²/jour).

Comme les années précédentes, la jauge PAT3 présente des variations d'empoussièrément. Ainsi, l'empoussièrément maximal observé lors de la 4^e campagne de mesures (284 mg/m²/jour) est plus élevé que l'empoussièrément minimal relevé lors de la 1^{re} campagne (92 mg/m²/jour).

L'activité du site peut ponctuellement avoir une influence modérée sur l'empoussièrément de cette jauge. Cette influence apparaît légèrement moins marquée qu'en 2024.

La jauge PAT 4 est située en limite Est de la zone d'extension Sud et à proximité de la zone de traitement des matériaux

Elle affiche un empoussièrément fort (550 mg/m²/jour), en forte augmentation par rapport à celui de 2024 (256 mg/m²/jour ; empoussièrément modéré).

Cette hausse de l'empoussièrment moyen résulte d'un épisode exceptionnel (1542 mg/m²/jour) mesuré lors de la 4^e campagne de mesures. Cette valeur contraste fortement avec celles observées lors des trois campagnes précédentes (entre 135 et 266 mg/m²/jour).

Cette jauge subit ponctuellement une très forte influence de l'activité de la carrière. En dehors du pic d'empoussièrment mesuré lors de la 4^e période de mesures, cette influence reste faible.

4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)

En 2025, sur les jauges de type b, aucune moyenne annuelle glissante ne dépasse la valeur limite réglementaire de 500 mg/m²/jour prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié.

La jauge PAT 2 est située à environ 200 mètres sous la Tramontane de la zone d'extension actuelle et l'extension Nord dans le prolongement le jauge PAT3

Elle enregistre une moyenne annuelle de 180 mg/m²/jour (empoussièrment faible), légèrement inférieure à celle de l'année précédente (215 mg/m²/jour).

Pendant l'année 2025, les moyennes annuelles glissantes sont restées faibles et nettement inférieures à la valeur limite.

Des variations d'empoussièrment sont observées entre les campagnes de mesures : les niveaux relevés lors des 2^e et 4^e campagnes (248 et 264 mg/m²/jour) sont supérieurs à ceux mesurés lors des 1^e et 3^e campagnes (63 et 143 mg/m²/jour).

La jauge PAT2 est située dans le prolongement de la jauge PAT3, sous la Tramontane de secteur Ouest, Nord-Ouest. Une décroissance de l'empoussièrment avec la distance à la source d'émission serait normalement attendue. Comme l'année précédente, cette décroissance n'est pas observée en 2025 : les niveaux de la jauge PAT2 sont du même ordre de grandeur, voire légèrement supérieurs à ceux mesurés sur la jauge PAT3.

Ce constat suggère qu'une ou plusieurs sources de poussières, autres que la carrière, influencent cette jauge.

La jauge PAT 5 est située à environ 200 mètres sous la Tramontane de l'extension Sud

Elle affiche un empoussièrment annuel faible (163 mg/m²/jour), en légère augmentation par rapport à celui de 2024 (110 mg/m²/jour).

Pendant l'année 2025, les moyennes annuelles glissantes sont restées faibles et nettement inférieures à la valeur limite.

Les niveaux observés sur cette jauge sont tous faibles et relativement homogènes (compris entre 123 et 202 mg/m²/jour).

Lors de la 4^e période de mesures, la comparaison des niveaux observés entre les jauges PAT5 et PAT4, toutes deux situées sous le vent dominant de l'extension Sud mais à des distances différentes, met en évidence le caractère très localisé de l'empoussièrment exceptionnel observé sur la jauge PAT4. Celui-ci n'a eu aucun impact sur les habitations proches de la carrière.

L'influence de l'activité de la carrière sur la jauge PAT5 est faible, voire inexistante.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats des mesures réalisées en 2025 montrent que :

- l'activité de la carrière peut avoir ponctuellement une très forte influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat sous la Tramontane. Cette influence est cependant localisée et n'a aucun impact sur les niveaux d'empoussièrement des habitations situées à 200 mètres. De plus en dehors du pic d'empoussièrement observé, l'influence de la carrière reste faible.
- une ou plusieurs sources de poussière, autres que la carrière, peuvent impacter les niveaux d'empoussièrement dans l'environnement de celle-ci.
- à proximité des 1^{res} habitations, les niveaux d'empoussièrement sont inférieurs à la valeur limite réglementaire de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante.

En 2026, les mesures de retombées de poussières se poursuivent autour de la carrière.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Calendrier des mesures 2025

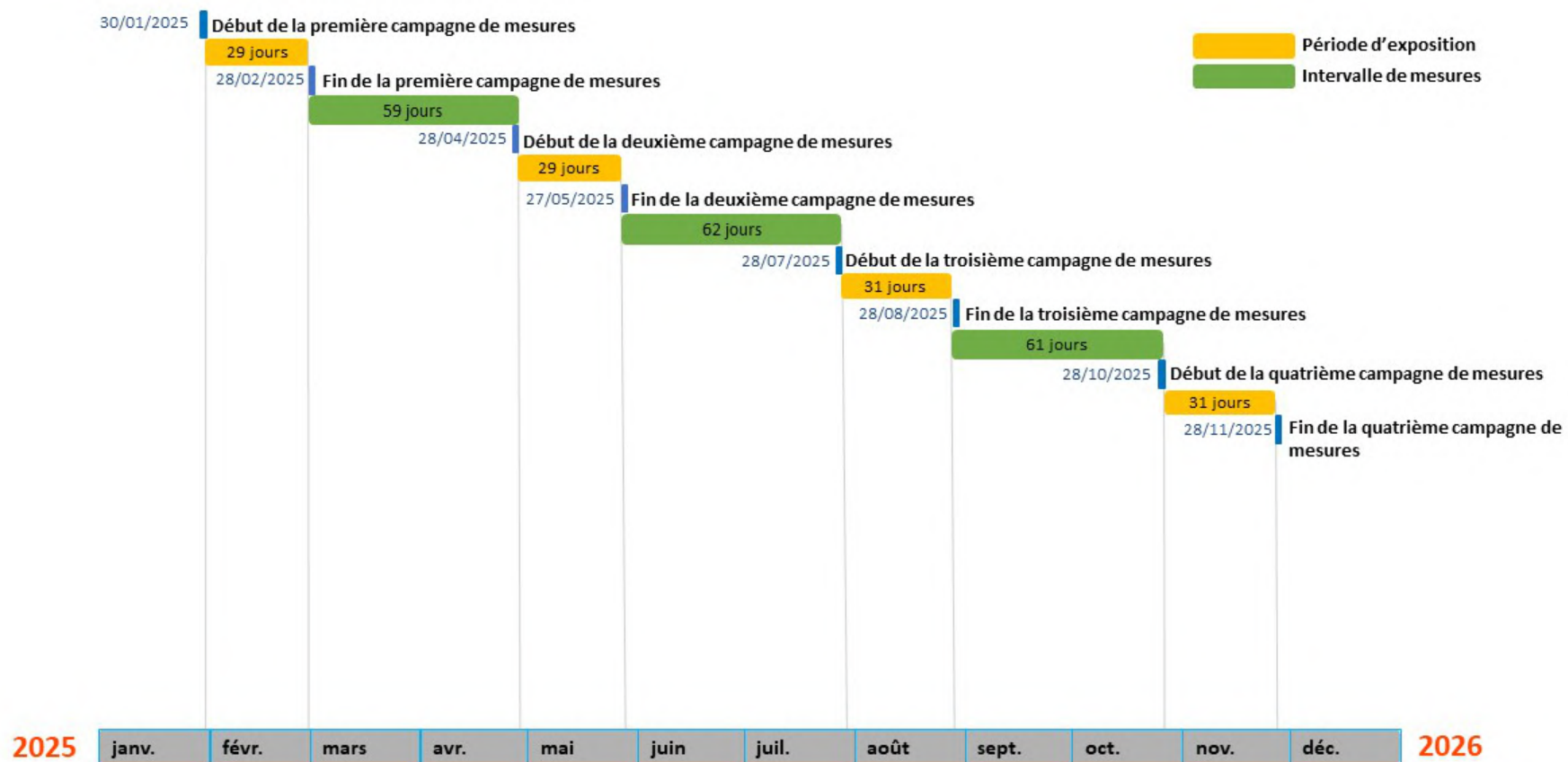
[ANNEXE 2](#) : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2025

[ANNEXE 3](#) : Mesures des retombées poussières : historique

[ANNEXE 4](#) : Conditions météorologiques

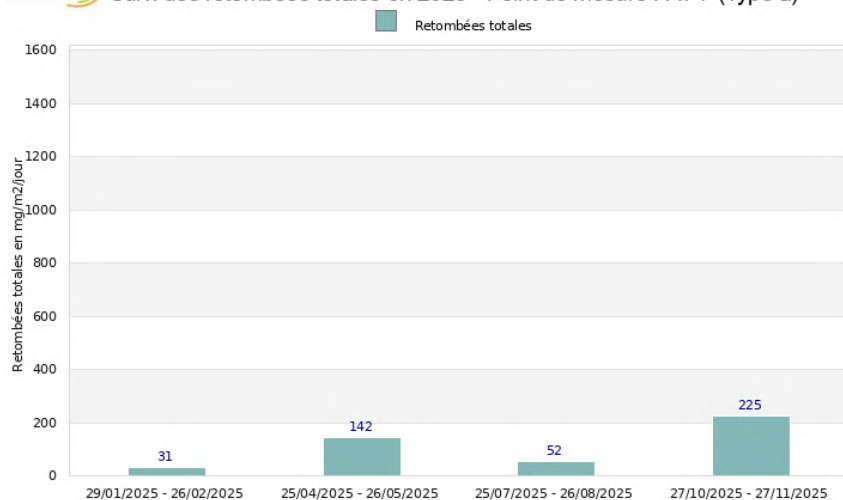
[ANNEXE 5](#) : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2025

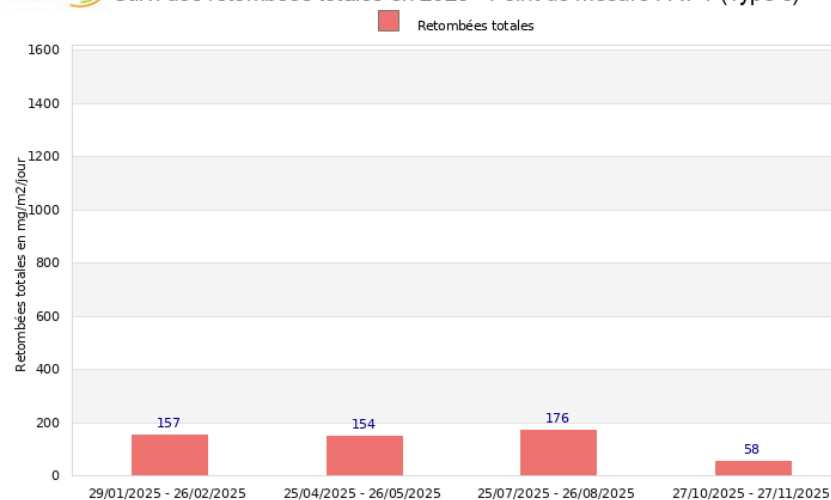


ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2025

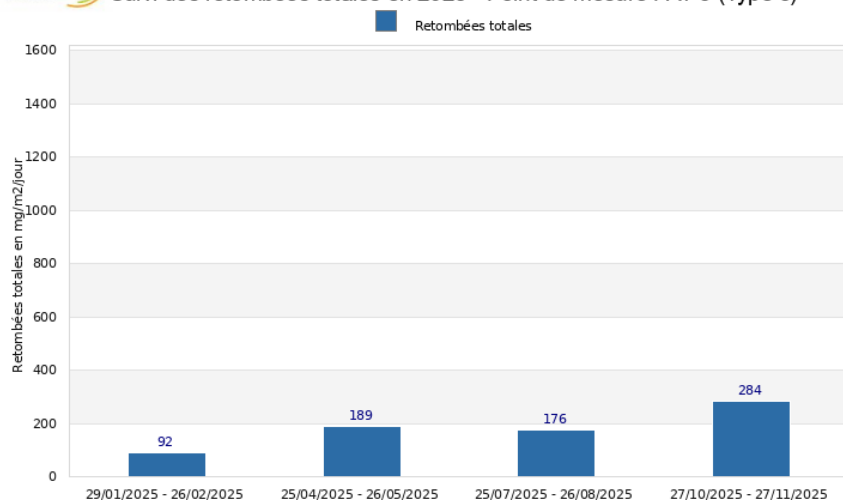
Site de Alzonne - Société Patebex
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure PAT 7 (Type a)



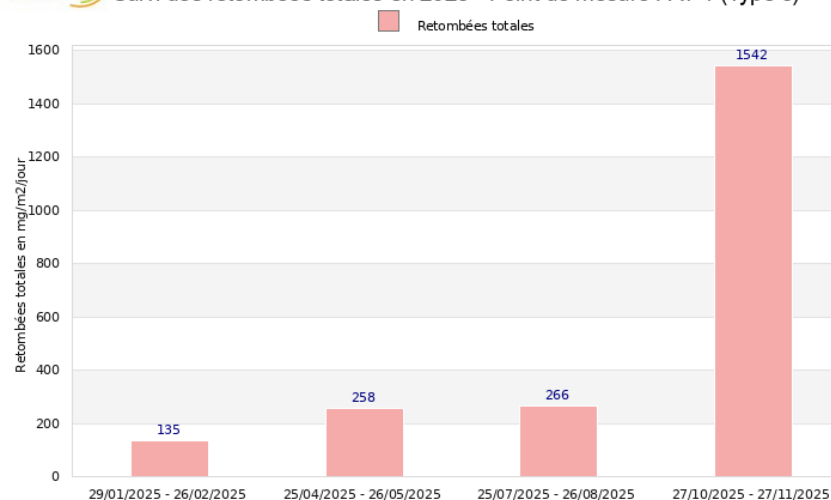
Site de Alzonne - Société Patebex
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure PAT 1 (Type c)



Site de Alzonne - Société Patebex
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure PAT 3 (Type c)

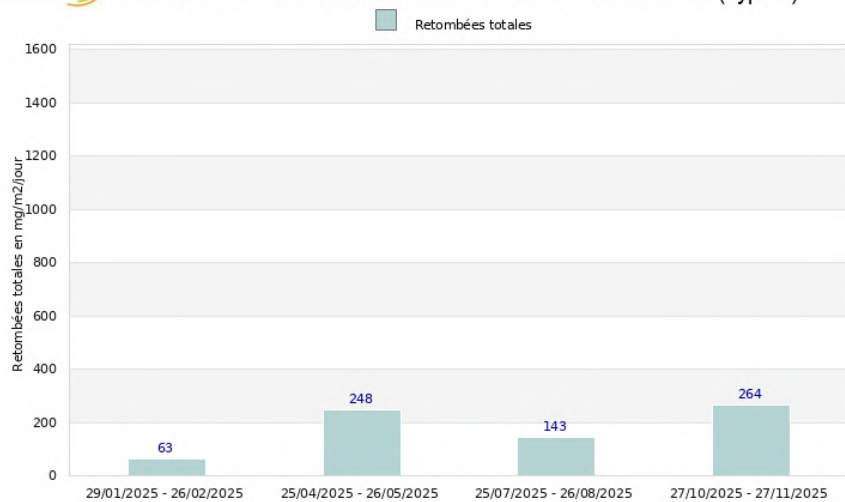


Site de Alzonne - Société Patebex
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure PAT 4 (Type c)

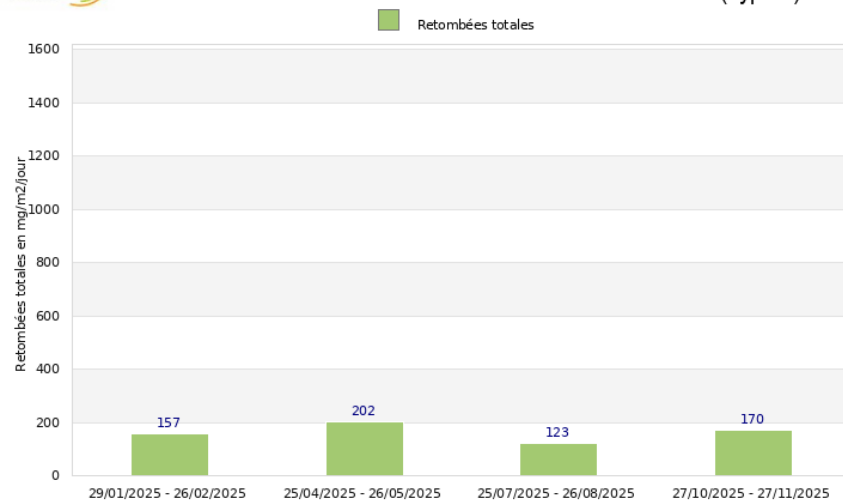


©Atmo-Occitanie

©Atmo-Occitanie



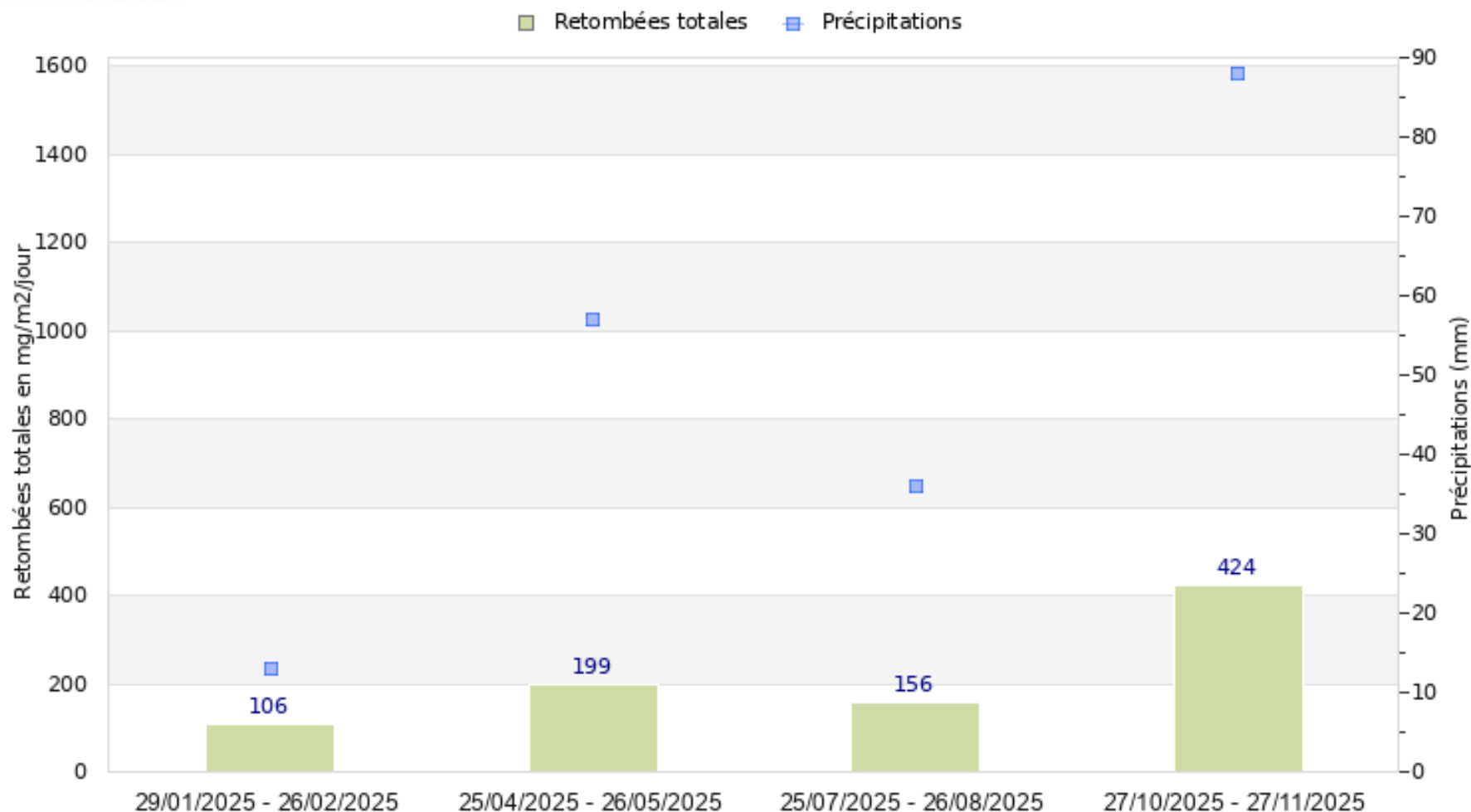
©Atmo-Occitanie



©Atmo-Occitanie



Site de Alzonne - Société Patebex Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2025



©Atmo-Occitanie

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°1 du 29/01/2025 au 26/02/2025

Période du 29-01-2025 au 26-02-2025	PAT 7 (Type a)	PAT 1 (Type c)	PAT 3 (Type c)	PAT 4 (Type c)	PAT 2 (Type b)	PAT 5 (Type b)	PAT 2 (Type b) Moyenne glissante*	PAT 5 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	31	157	92	135	63	157	184	131



Moyenne température : 9,3°C Cumul précipitations : 13 mm

* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°2 du 25/04/2025 au 26/05/2025

Période du 25-04-2025 au 26-05-2025	PAT 7 (Type a)	PAT 1 (Type c)	PAT 3 (Type c)	PAT 4 (Type c)	PAT 2 (Type b)	PAT 5 (Type b)	PAT 2 (Type b) Moyenne glissante*	PAT 5 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	142	154	189	258	248	202	166	156



Moyenne température : 16,2°C	Cumul précipitations : 57 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	------------------------------	---

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°3 du 25/07/2025 au 26/08/2025

Période du 25-07-2025 au 26-08-2025	PAT 7 (Type a)	PAT 1 (Type c)	PAT 3 (Type c)	PAT 4 (Type c)	PAT 2 (Type b)	PAT 5 (Type b)	PAT 2 (Type b) Moyenne glissante*	PAT 5 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	52	176	176	266	143	123	159	164



Moyenne température : 24,9°C	Cumul précipitations : 36,3 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°4 du 27/10/2025 au 27/11/2025

Période du 27-10-2025 au 27-11-2025	PAT 7 (Type a)	PAT 1 (Type c)	PAT 3 (Type c)	PAT 4 (Type c)	PAT 2 (Type b)	PAT 5 (Type b)	PAT 2 (Type b) Moyenne glissante*	PAT 5 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	225	58	284	1542	264	170	180	163



Moyenne température : 11,7°C	Cumul précipitations : 88,3 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2025

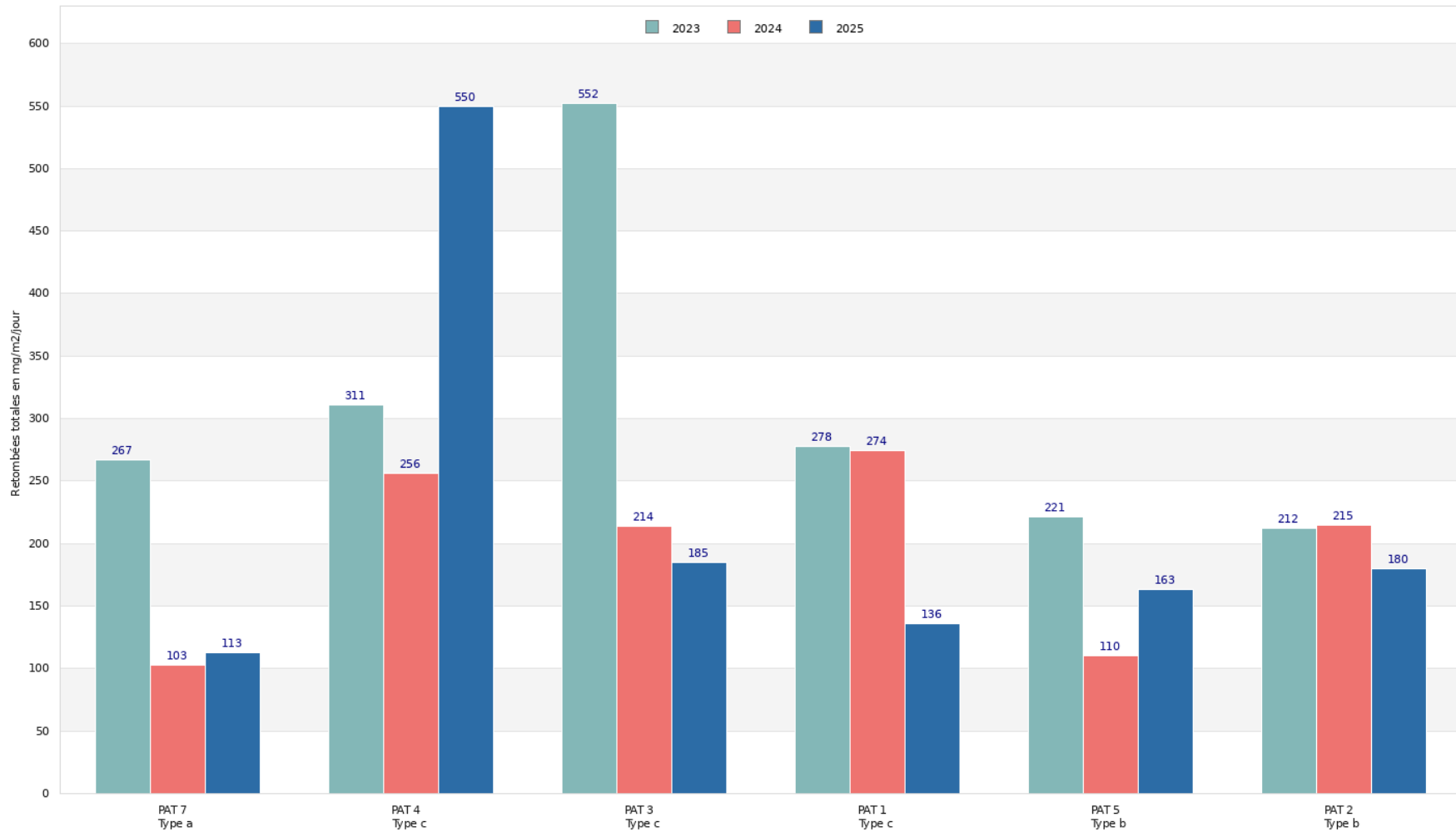
	PAT 7 Type a	PAT 1 Type c	PAT 3 Type c	PAT 4 Type c	PAT 5 Type b	PAT 2 Type b
Retombées totales (mg/m ² /jour)	113	136	185	550	163	180



ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



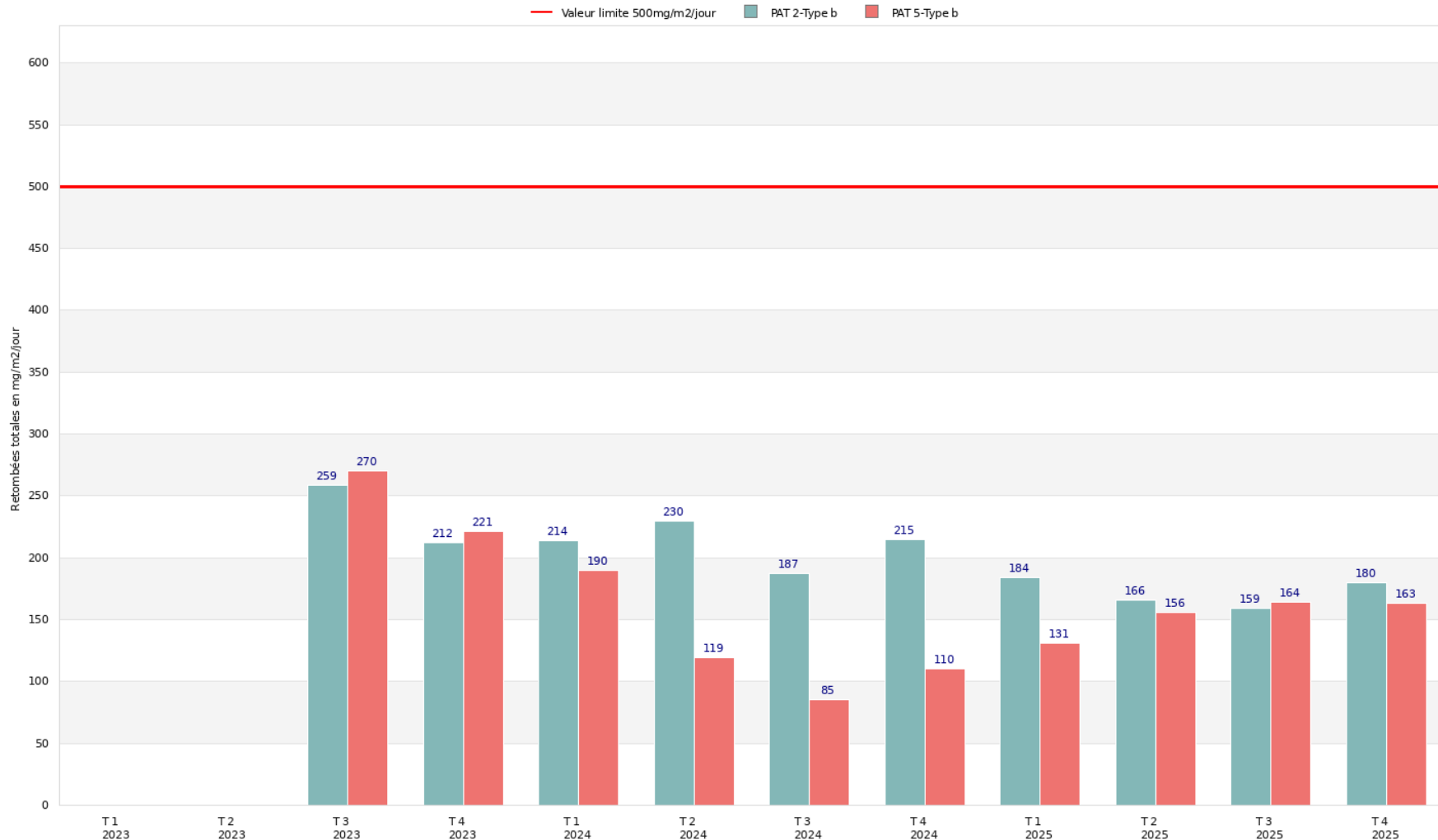
Site de Alzonne - Société Patebex
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Site de Alzonne - Société Patebex Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m ² /jour)						
		PAT 7	PAT 1	PAT 3	PAT 4	PAT 2	PAT 5	Moyenne
2025	27/10/2025 au 27/11/2025	225	58	284	1542	264	170	424
	25/07/2025 au 26/08/2025	52	176	176	266	143	123	156
	25/04/2025 au 26/05/2025	142	154	189	258	248	202	199
	29/01/2025 au 26/02/2025	31	157	92	135	63	157	106
	Moyenne annuelle 2025	113	136	185	550	180	163	
2024	09/10/2024 au 06/11/2024	89	414	114	391	180	173	227
	10/07/2024 au 08/08/2024	84	233	245	290	171	93	186
	11/04/2024 au 13/05/2024	157	291	328	187	321	100	231
	12/01/2024 au 12/02/2024	80	156	168	157	187	74	137
	Moyenne annuelle 2024	103	274	214	256	215	110	
2023	26/10/2023 au 24/11/2023	MI	266	126	177	70	73	142
	25/07/2023 au 25/08/2023	275	348	683	202	343	227	346
	24/04/2023 au 25/05/2023	283	D	1040	530	255	384	498
	20/01/2023 au 21/02/2023	243	220	358	334	179	198	255
	Moyenne annuelle 2023	267	278	552	311	212	221	

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,

MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

Conditions météorologiques

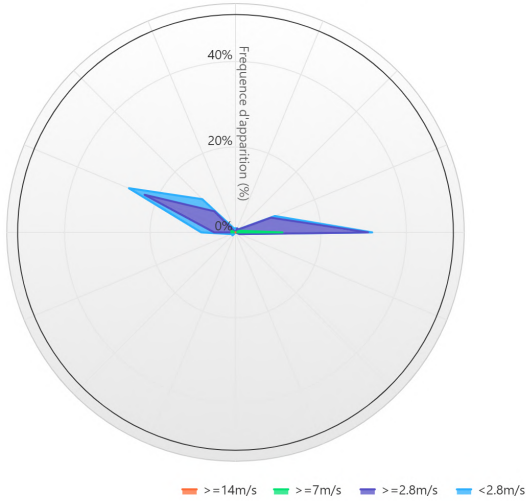
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 29/01/2025 au 26/02/2025	28	13	9	28	13	0	4.8	9.3
du 25/04/2025 au 26/05/2025	31	57	14	31	15	0	5.2	16.2
du 25/07/2025 au 26/08/2025	32	36.3	10	32	8	0	4.1	24.9
du 27/10/2025 au 27/11/2025	31	88.3	17	29	16	0	5	11.7
Min		13	9	28	8	0	4.1	9.3
Max		88.3	17	32	16	0	5.2	24.9
Moyenne							4.8	
Cumul	122	194.6	50	120	52	0		

Roses des vents

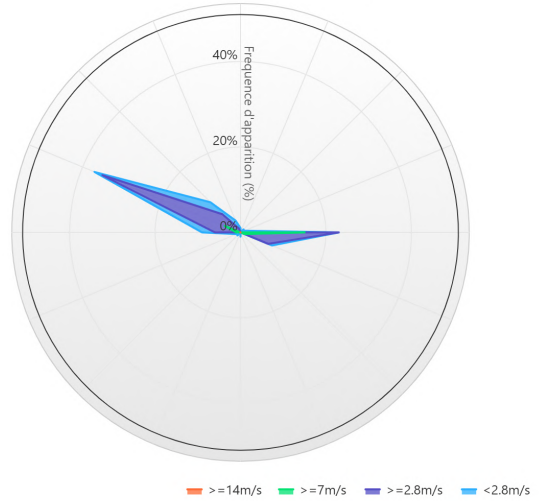
Rose des vents du 29/01/2025 au 26/02/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Alzonne (POV Météo-France)



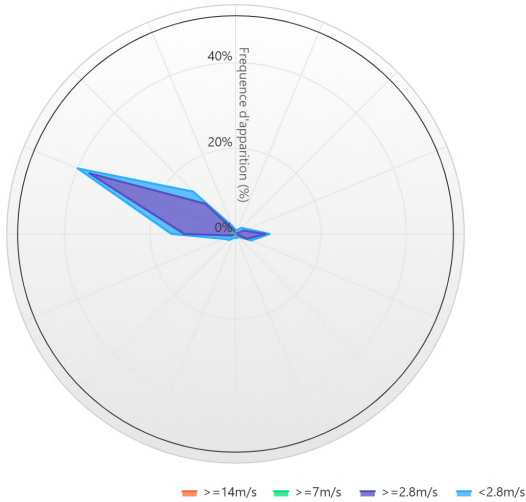
Rose des vents du 25/04/2025 au 26/05/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Alzonne (POV Météo-France)



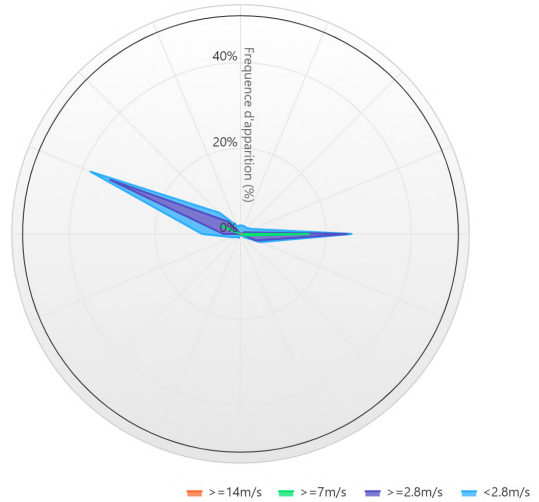
Rose des vents du 25/07/2025 au 26/08/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Alzonne (POV Météo-France)



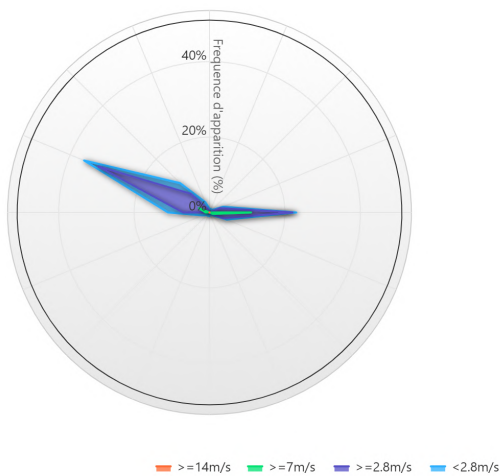
Rose des vents du 27/10/2025 au 27/11/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Alzonne (POV Météo-France)



Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Alzonne (POV Météo-France)



Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2025 : « Un mois proche des normales »

En ce mois de janvier, malgré des précipitations marquées à l'échelle de la France (48.1% de précipitations supérieures à la normale), la région Occitanie reste déficitaire en pluviométrie (les cumuls sont inférieurs à la normale de 3.6%). C'est néanmoins davantage de précipitations que le mois de décembre et davantage encore que le mois de novembre (avec 19.0% et 44.7% de déficit).

Pour ce mois de janvier, la température moyenne est supérieure à la normale de 0.5°C pour la France ; elle est de 1.1°C supérieure à la normale pour la région, de nouveau davantage que le mois précédent qui l'était de 0.4°C.

Toutefois, la température et les précipitations varient au cours du mois : le début de mois est plus chaud et pluvieux. Puis, le Mistral et la Tramontane se mettent en place, le milieu du mois devient plus sec et plus froid. A la fin du mois les précipitations reviennent et les températures remontent au-dessus de la normale.

La fin du mois, les 27 et 30, a également été ponctuée par des épisodes orageux, donnant lieu à de l'activité électrique et de fortes rafales.

Février 2025 : « Quelques records de pluie à l'est dans un mois plutôt sec »

Du 1er au 6, les conditions sont anticycloniques avec de fortes gelées et du brouillard parfois dense le long des rivières du Lot et du Tarn. Le 7 et le 8 se met en place le premier épisode de Sud, concernant principalement l'est de la région, avec des pluies orageuses en plaine et de la neige dès 600 m. Le temps reste maussade du 9 au 13 avec un nouvel épisode pluvieux concernant l'est de la région dans la nuit du 12 au 13. Le temps est calme ensuite du 13 au 20.

Le 21 un vent de Sud amène des précipitations sur le nord du Gard et de l'Hérault, ces précipitations se renforcent le 22 et gagnent la quasi-totalité de la région. Du 23 au 26, des faibles précipitations venant de l'Atlantique gagnent la partie Midi-Pyrénées.

Le mois se termine comme il a commencé par des conditions anticycloniques dans un flux de Nord, les seules précipitations se déroulant de ce fait par blocage sur les Pyrénées et leur piémont.

Mars 2025 : « Un mois très pluvieux sur le Languedoc-Roussillon »

Le mois de mars 2025 a été marqué par un grand nombre de situations météorologiques imposant un flux de secteur Sud (présence de gouttes froides en Méditerranée).

La température moyenne à l'échelle de la région est proche de la normale avec 8,6°C contre 8,4°C. Cependant, les températures minimales sont au-dessus des normales (+1,0°C) et les maximales en dessous des normales (-0,5°C). Les précipitations sont contrastées sur ce mois de mars 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, la Lomagne et le pays toulousain alors que d'importants cumuls ont été relevés sur la chaîne des Pyrénées et des Cévennes mais aussi en plaine gardoise.

Pour finir, l'ensoleillement a été peu généreux sur la région avec de fortes anomalies négatives d'ensoleillement sur le Languedoc-Roussillon, un peu moins marquées côté Midi-Pyrénées où l'ouest de la région est en léger excédent.

Avril 2025 : « Un mois coupé en deux »

Le mois d'avril 2025 a été assez hétérogène : sa première moitié est marquée par un temps généralement clément, plutôt sec, et des températures très douces parfois bien au-dessus des normales. La seconde moitié du mois est rythmée par un temps plus perturbé, avec des situations souvent pluvieuses voire orageuses, et des températures plus proches des normales de saison.

La température moyenne à l'échelle de la région est bien au-dessus de la normale avec 12,4°C, contre 10,8°C habituellement pour un mois d'avril, soit un écart à la normale de +1,6°C.

En termes de précipitations, ce mois d'avril 2025 très est proche de la normale avec un cumul agrégé à l'échelle de la région de 88 mm, pour une normale de 93 mm. La répartition de ces pluies est assez contrastée : le Lot et les Cévennes comptent parmi les endroits les plus arrosés, tandis que l'arc méditerranée est resté plus sec (notamment la Camargue et le Roussillon). Concernant l'ensoleillement, au global sur l'ensemble du mois il a été très proche de la normale.

Mai 2025 : « Une succession d'épisodes pluvio-orageux »

Le mois de mai a été marqué par trois premières semaines plus ou moins perturbées. Les conditions atmosphériques avec de l'air chaud en surface et de l'air froid en altitude ont créées de l'instabilité et par conséquent des situations d'averses. Ces averses ont souvent pris un caractère orageux et ces orages ont parfois été forts. Cela fait que dans cette période, quelques records de pluviométries ont été localement battus.

A partir du 23, les conditions sont devenues anticycloniques et de l'air chaud est remonté par le sud, au point que le 29 et le 30, les températures maximales ont atteint de nombreux records avec des valeurs localement supérieures à 35°C.

Ces fortes valeurs ont engendré le retour d'orages en toute fin de mois. Ceux-ci sont cependant restés circonscrits au relief des Pyrénées et des Cévennes.

Juin 2025 : « Un mois de juin sec et très chaud »

Ce mois de juin 2025 est le deuxième mois le plus chaud jamais enregistré à l'échelle de la région Occitanie depuis le début des relevés météorologiques. Avec une température moyenne de 22.0 °C pour une normale mensuelle de 18.3 °C, soit un écart à la normale de +3.7 °C, juin 2025 se place juste derrière le mois de juin 2003 et son écart à la normale de +4.1 °C.

Les conditions atmosphériques ont été globalement très anticycloniques sur la région, ces périodes de temps sec et chaud ayant été entrecoupées de vagues orageuses parfois très intenses. Ces orages ont entraîné de fortes disparités dans la répartition des pluies, ce qui se traduit par une région Occitanie globalement déficitaire mais très localement des zones fortement excédentaires en terme de pluviométrie.

Ces conditions généralement anticycloniques ont fait de ce mois de juin 2025 un mois particulièrement ensoleillé avec un excédent d'ensoleillement de 10 à 30 % sur la quasi-totalité du territoire.

Juillet 2025 : « Un mois de juillet modérément chaud et sec »

Le mois de Juillet 2025 a été marqué par une situation caniculaire en début d'échéance liée à une dorsale sur le pays puis le reste du mois a été plus frais en lien avec un régime océanique. La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 15.2°C contre 14.6°C soit un écart de l'ordre de +0.6°C. Les températures minimales et les températures maximales moyennes sur le mois adoptent la même anomalie avec respectivement +0.7°C et +0.6°C.

Les précipitations sont contrastées sur ce mois de Juillet 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, le midi Toulousain, le Tarn-et-Garonne ainsi que localement en petite Camargue. A contrario, des cumuls de pluie plus importants sont relevés sur l'Est de la chaîne pyrénéenne ainsi que localement sur le Languedoc.

Pour finir, l'ensoleillement est conforme aux normales pour un mois de juillet, se situant généralement entre -10 et +10%.

Août 2025 : « De fortes températures et des averses orageuses »

Au début du mois, des hautes pressions se mettent en place et font grimper le mercure progressivement, donnant ainsi des températures élevées en milieu de mois, avec parfois des orages associés. A partir du 18 août, l'arrivée d'une goutte froide rafraîchit la région et la fin de mois est ponctuée par quelques épisodes orageux.

Après un mois de juillet proche des normales pour la région Occitanie (+0.6°C), la température moyenne du mois d'août est de 22.7°C, soit 2.0°C supérieur à la normale.

Les cumuls de précipitations sont supérieurs à la normale d'environ 30%, avec 78 mm de précipitations en moyenne agrégée sur l'Occitanie, ceci après 4 mois consécutifs de déficit pluviométrique. Les cumuls les plus importants sont enregistrés dans les plaines du Gard.

L'ensoleillement est proche de la normale, voire légèrement au-dessus jusque 10% supérieur.

Septembre 2025 : « Un mois de septembre modérément frais et sec »

La température moyenne à l'échelle de la région est en dessous de la normale avec 16.7° C contre 17°C soit un écart de l'ordre de -0.3°C. Cette anomalie négative provient essentiellement des températures maximales avec un déficit de 0.9°C par rapport aux normales. A contrario, les températures minimales sont plus chaudes que la normale de l'ordre de 0.2°C.

Les précipitations sont généralement déficitaires sur la région avec en moyenne -31% par rapport aux normales. Ce déficit est particulièrement marqué sur les départements méditerranéens alors que l'on retrouve localement quelques excédents dans les Pyrénées Catalanes, le piémont pyrénéen mais aussi dans le Quercy.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est déficitaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de 20%. Ce déficit est plus marqué à l'Ouest de la région et les valeurs se rapprochent de la normale en se décalant vers le Languedoc.

Octobre 2025 : « Un mois contrasté mais encore peu pluvieux et doux »

Le mois commence avec des conditions anticycloniques. Dans la nuit du 4 au 5, on note juste quelques averses sur la partie Midi-Pyrénées. Ensuite sous l'influence d'un anticyclone peu mobile situé sur les îles britanniques, le temps sur la région est calme et sec.

Néanmoins, les 13 et 14, des averses se déroulent sur les Pyrénées et la plaine du Roussillon.

Le 19, le temps change radicalement avec une dépression qui descend du nord en apportant pluie et vent. Le flux devient alors zonal d'ouest et les perturbations très pluvieuses se succèdent avec notamment le passage de la tempête "Benjamin" sur la région le 23. Il faut attendre le 30 pour retrouver un temps sec.

Novembre 2025 : « Un mois de novembre doux mais contrasté »

La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 8,9°C contre 8,3°C soit un écart de l'ordre de +0,6°C. Cette anomalie positive est visible sur les températures maximales avec un excédent de +0,6°C ainsi que sur les températures minimales avec un excédent de +0,7°C. Le mois de novembre débute dans la douceur avant de basculer vers la fraîcheur en fin de mois.

Les précipitations sont généralement proches des normales sur la région avec en moyenne -7% par rapport aux normales. Le déficit est particulièrement marqué sur le Languedoc et le Roussillon alors que l'on retrouve des excédents dans un large midi-toulousain.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est excédentaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de +10 à +20%. Localement l'ensoleillement est déficitaire notamment sur le Lot avec -10 à -20%.

Décembre 2025 : « Un mois de décembre doux et pluvieux »

La température moyenne à l'échelle de la région est de 7,2°C soit une anomalie positive de +1,7°C par rapport à la normale mensuelle (calculée sur la période 1991-2020 et égale à 5,6°C). C'est le 7ème mois de décembre le plus chaud depuis 1947 juste après décembre 2018 (+1,9°C) et loin derrière décembre 2015 (+3,3°C).

Coté précipitation, il y a une grande disparité avec des départements Méditerranéens largement plus arrosés que les départements plus océaniques.

En termes d'anomalie cela représente des écarts considérables avec autour de +200% d'excédent, des Pyrénées-Orientales à la Lozère alors que sur une large zone ouest, à l'ouest d'un axe s'étendant des Pyrénées-ariégeoises jusqu'au Lot, le déficit est autour de -30 à -50%, voire même -60 à -70% localement dans les Hautes-Pyrénées.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est globalement déficitaire (le Gard arrive en tête avec -20% de déficit sur la partie sud) sauf pour les départements du centre-nord avec un excédent plus marqué pour l'ouest Tarn et le Tarn-et-Garonne qui avoisine +10%.

Annexe 5

Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques. Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2») La différence des masses «m1 – m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m_1 - m_2) * V_T / V_{traité}$$

Avec $V_T = V_{traité}$ si la totalité de l'échantillon est traité sinon $V_T =$ Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m²/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

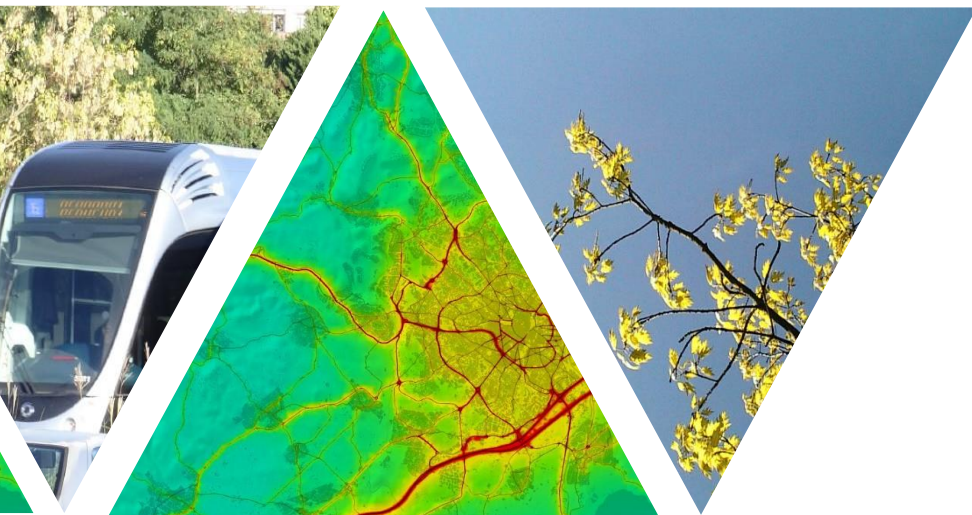
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org

Atmo
OCCITANIE
votre partenaire
Votre observatoire régional de l'air

Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie